

49

trimestriel
mars 2018
Bureau de dépôt :
6000 Charleroi

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

ZOOM : Bitcoin,
une autre spéculation
est possible

L'IDÉE :
Finance verte, un simple
effet d'annonce ?



LE
SERVICE
PUBLIC
EST-IL
MORT ?

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Réseau Financité est un mouvement qui rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus par un besoin de changement.

Son objectif est de construire tous ensemble une finance responsable et solidaire, qui réponde à l'intérêt général, soit proche des gens et au service de tous.

Pour y parvenir, Financité lance chaque semestre un nouveau cycle de réflexion autour duquel il réalise un travail de recherche et d'investigation à travers des études, des rapports et des analyses. Financité organise des ateliers participatifs, des conférences, des formations, des ciné-débats, le Festival Financité,...

Financité encourage et accompagne des citoyens qui veulent passer à l'action ou s'informer au travers des groupes Financité.

Il se veut porte-parole de ses membres et est là pour transmettre leurs revendications auprès des politiques belges et européens.

Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité, son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Rédaction :
rue Botanique 75, 1210 Bruxelles
(Tél : 02 340 08 60 - Fax : 02 706 49 06)
www.financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro :
Bernard Bayot, Julien Collinet,
Olivier Jérusalmy, Valéry Paternotte,
Laurence Roland.

Graphisme et mise en page :
Louise Laurent & Élise Debouy

Photo de couverture :
© Reporters / Michel Gouverneur
Impression : La Libre Belgique

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT FINANCITÉ

Fort de plusieurs centaines de membres, Financité est un mouvement citoyen qui se bat pour une finance plus responsable et solidaire.

DEVENEZ MEMBRE POUR 2 € PAR MOIS :
recevez chez-vous chaque trimestre le **Financité magazine** et le **Financité en mouvement** (réservé aux membres)



➔ + PROFITEZ DE 50 %
DE RÉDUCTION SUR LE LIVRE
**CHANGER LA FINANCE,
UN ACTE CITOYEN.**



Infos et adhésions au 02 340 08 60 ou sur www.financite.be.



**À DÉCOUVRIR
CE MOIS-CI**

FINANCITÉ EN MOUVEMENT

Le journal réservé aux membres Financité.

LA VIE DU MOUVEMENT

■ Bruxelles-Brabant :

Le pacte du Talent

■ Namur-Hainaut :

Le SolAToi, neuvième monnaie wallonne

■ Liège-Luxembourg :

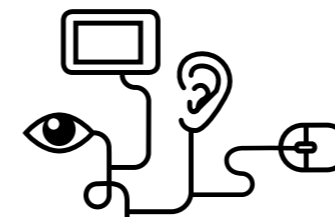
Comment lire un budget

CAMPAGNES, PLAIDOYER, RECHERCHES

■ 260 milliards, et puis quoi encore ?

■ Quel avenir pour la sécurité sociale ?

■ Que peut faire la banque de vos données personnelles ?



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Bientôt des paiements biométriques ?

Il faudrait diffuser le message que nous devons absolument éviter de payer avec la carte, de sorte que l'argent liquide tourne à nouveau et d'essayer ainsi de contrer Big Brother. Il y aura également toute une partie de la population qui sera exclue à cause de cette évolution technologique...

Anne Tack

Le capitalisme va droit dans le mur, il le sait, mais le drame c'est qu'il entraîne tout le monde dans un gouffre. Faire de plus en plus de profit et le plus rapidement possible ne sera bientôt plus possible, c'est la saturation. La crise de 2008 devait servir de leçon, les gouvernements allaient mettre tout en place pour que cela ne se produise plus, rien n'a été fait. J'invite tous les citoyens à retirer une certaine somme d'argent liquide pour tenir le coup au minimum un mois car si les banques s'effondrent à nouveau, elles pourront décider de limiter les retraits d'argent liquide et les paiements par carte. Lorsqu'il y a une panne pour les paiements électroniques, nous ne pourrions plus rien faire.

Claude Havelange

Champagne pour les CEO du BEL20

Il est écoeurant de voir l'écart entre les revenus des patrons et ceux des travailleurs qui sont exploités jusqu'à mettre en péril leur santé. Cela me dégoûte. Faudra-t-il une révolution pour modifier cette situation ?

Christiane Peraus

2017, record historique des dividendes

Les grosses entreprises internationales bénéficient d'intérêts notionnels, ne paient quasi pas d'impôts. Et puis, elles distribuent des dividendes plantureux sur ce qu'elles ont détourné (légalement, certes...) de la collectivité. Tant que les politiques seront ultra-libérales, que ce soit au niveau national ou européen, rien ne changera... Le manque à gagner implique des restrictions dans la sécurité sociale...

Francis Caignet

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

LE MODÈLE COOPÉRATIF

Bernard Bayot

Alors que l'actualité récente a mis en lumière des pratiques pour le moins scandaleuses dans l'activité de transformation de la viande, c'est le fonctionnement même de la filière, des éleveurs à la distribution, qui peut être interrogé. La parcellisation des activités qui la composent et la mise en concurrence de ses acteurs pour capter la plus-value produite – parfois au prix de malversations – mais aussi l'industrialisation avec des exploitations de plus en plus grandes avec de moins en moins d'agriculteurs, souvent endettés et épuisés, dans un secteur dominé par l'industrie agro-alimentaire et les grandes enseignes internationales. Et, en bout de course, une alimentation industrielle, aseptisée, sans goût, aux additifs et composants incontrôlables.

L'histoire montre que les coopératives ont toujours connu un regain d'intérêt en période de crise ou de mutation économique. C'est ainsi qu'au milieu du XIX^e siècle, face aux méfaits de l'usure et à la gravité de l'endettement des paysans, ceux-ci se sont coalisés au sein de sociétés de crédit aux agriculteurs, donnant naissance au crédit mutuel. Facteur clé du développement de l'agriculture, la coopération s'est également manifestée dans l'organisation des circuits économiques de distribution et de consommation des produits agricoles au travers des coopératives agricoles qui appartiennent collectivement aux agriculteurs-coopérateurs et qu'ils gouvernent eux-mêmes pour collecter et transformer leurs productions (lait, viande, céréales, fruits et légumes, raisin, etc.) et valoriser les produits agricoles.

Le modèle coopératif sera une nouvelle fois la réponse à la crise que traverse aujourd'hui le monde agricole et ceux qui en dépendent, c'est-à-dire la société toute entière, s'il intègre davantage le respect de l'humain et celui de son environnement naturel et social et s'il est gouverné collectivement entre producteurs et consommateurs évitant le surenchérissement individuel. Ces exigences participent à l'identité coopérative. D'une part travailler au développement durable des communautés qui met au défi toutes les coopératives de démontrer qu'il est possible d'être une entreprise prospère et viable qui profite à la fois à ses membres et aux communautés où elle exerce ses activités ; elles ont ainsi la responsabilité et le devoir de tenir compte de leur impact sur l'environnement, de le réduire et de promouvoir la durabilité environnementale dans leurs activités commerciales et dans les communautés où elles travaillent. D'autre part coopérer entre coopératives au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales, comme le font par exemple les coopératives agricoles et les coopératives de consommation dans des pays comme le Japon ou les coopératives qui participent au développement du commerce équitable.

Des entreprises coopératives qui ont dans leur ADN de travailler au développement durable des communautés et de collaborer entre elles au sein d'une industrie ou d'un secteur économique constituent la réponse aux enjeux du jour dans le monde agricole et, plus largement, dans l'ensemble de l'économie, en ce compris évidemment le secteur financier. ■

DOSSIER

LE SERVICE PUBLIC EST-IL MORT ?

Derrière ce titre provocateur, il convient de remettre au cœur du débat les fondements du service public. Au-delà des dogmes hérités du consensus de Washington laissant à penser que les entreprises privées seraient toujours plus efficaces que les entreprises publiques, ce fameux service public a pour but de produire du lien social, de garantir à tous les citoyens leurs besoins essentiels : de l'éducation à la santé en passant par les moyens de communications. En soi, le service public est donc un bien commun, appartenant aux citoyens et non à quelques personnes. À l'ensemble de ces citoyens donc, de décider de l'avenir du service public.

© Amanda Mills, USCDCP

DOSSIER

QUI VEUT LA PEAU DU SERVICE PUBLIC ?

Dans les discours politiques, il ne viendrait à l'idée à aucun parti (ou presque) d'affirmer vouloir supprimer les services publics. Pourtant, l'action politique, elle, prouve le contraire.

Julien Collinet

Dans quelques années, le secteur ferroviaire sera totalement libéralisé en Europe. Il y a deux ans, les États européens adoptaient en effet le quatrième paquet ferroviaire. Cette série de directives les obligera à procéder à des appels d'offres pour l'exploitation de toutes les lignes de leurs réseaux ferrés d'ici 2023. Précédemment, l'Union européenne avait déjà fixé à 2007 et 2010 la limite d'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de marchandises (fret) et des services internationaux de transport de passagers.

Ces vingt dernières années, ce sont d'abord les secteurs des télécoms, puis de l'énergie et de la poste qui ont été libéralisés en Europe et avant eux, en Belgique, les institutions d'investissement ou de crédit (SNI, CGER, Crédit communal par exemple).

Mais au fond, de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque le service public ? Jacques Chevallier, directeur du CERSA¹ et professeur à l'Université Paris II le résume à un ensemble d'activités considérées comme étant d'un intérêt commun et devant être à ce titre pris en charge par la collectivité².

Cela comprend donc les biens communs des citoyens qui permettent de garantir leurs besoins essentiels, à savoir l'éducation, la santé, les moyens de communication, de transport et de fourniture d'énergie.

À l'issue de la ratification de cette ultime étape vers la fin du monopole public du train, la commissaire aux Transports Violeta Bulc déclarait que *« jusqu'à maintenant, le secteur n'avait pas vraiment été incité à répondre à la demande des consommateurs et par conséquent, il a vu sa part de marché diminuer constamment. L'ouverture progressive du marché devrait améliorer les performances des services ferroviaires. »*

Promesse tenue ?

Lors de chaque ouverture à la concurrence, est mis en avant, la promesse d'un service de meilleure qualité et surtout d'une baisse des tarifs pour l'utilisateur « élevé » désormais au rang de consommateur.

Mais ces prédictions se sont-elles confirmées ? Christophe Goethals, économiste à l'ULB et au Centre de recherche et d'information socio-politiques avait étudié ces questions en 2006³.

Et il se révèle que plus de dix ans plus tard, les conclusions sont similaires. Il est impossible d'identifier une cause à effet entre ces réformes et la baisse des prix, ou bien même, une augmentation de la qualité de services pour les citoyens. Les évolutions sont très disparates selon les secteurs, affirme-t-il.

Selon les travaux du chercheur, le prix de la téléphonie a fortement baissé. Mais ce phénomène s'explique avant tout par un important bond technologique dans ce domaine. Le prix de l'énergie est quant à lui, très dépendant du prix de l'électron. Il y a des résultats contradictoires. Par exemple, ce sont dans les pays où on est allé le plus loin dans la libéralisation que les prix ont le plus augmenté.

En Belgique, dans les années qui ont suivi la libéralisation du marché (2003 en Flandre, 2007 en Wallonie) les dépenses des ménages Belges en gaz et électricité ont augmenté entre 2003 et 2009 de pas moins de 40 % (30 % quant à leur revenu disponible)⁴.





© MPhotographe

L'Union européenne, plus de 20 ans après les débuts de ces processus de privatisation n'en a pourtant jamais évalué les conséquences. Seuls les indices de prix du gaz et de l'électricité sont recensés sur son site internet de statistiques⁵, alors que cette politique, elle, suit son cours.

En réalité dans notre pays, les prix ont monté pour les particuliers, mais ils ont baissé pour les entreprises. Il y a eu une véritable ingénierie de la tarification et un gros consommateur paie moins cher. Ce type de pratique est beaucoup plus poussé que dans le passé, poursuit Christophe Goethals.

La multiplication des tarifications et des opérateurs engendre ainsi une inégalité en matière de service. Une personne ou une entreprise ayant les capacités de comparer ou négocier obtiendra un service potentiellement moins cher ou de meilleure qualité, mettant à mal la notion d'équité propre au service public.

Fin du monopole

Le service public doit servir l'intérêt général et non la somme des intérêts individuels, affirme Xavier Lorent, secrétaire permanent de la CSC services publics. Imaginez si l'on demandait aux gens ce que doit être le SPF Finances, il y a fort à parier qu'une majorité ne demande pas davantage de contrôleurs fiscaux. Pourtant, ils sont très utiles à la société, car ils collectent les impôts qui servent à tout le monde.

Surtout, une entreprise privée peut-elle au fond remplir une mission de service public ? La nature du secteur privé, n'étant bien évidemment pas en premier lieu de répondre à l'intérêt général, mais bel et bien la

réalisation du profit. *Alors que dans le cas du secteur public, les coûts ne représentent que les dépenses de fonctionnement, cela revient donc moins cher dans l'absolu,* poursuit Xavier Lorent. *On est passé d'une logique d'un État producteur, à un État régulateur* estime, lui, Christophe Goethals. *La régulation peut très bien fonctionner, tout dépend de la volonté politique.*

Par ailleurs, ces secteurs ne peuvent être totalement privatisés. Leurs infrastructures demandent des investissements si importants, que pour couvrir l'entièreté du territoire et répondre aux besoins de l'ensemble de la population, ils pourraient difficilement être assumés par des entreprises. Il existe donc un monopole naturel et ces infrastructures restent à charge du contribuable alors que ce sont elles qui génèrent le moins de bénéfices. *Les entreprises qui utilisent ces réseaux, sont ensuite censés payer le juste coût d'utilisation,* explique Christophe Goethals.

À qui profite la libéralisation ?

Il y a 30 ou 40 ans, l'idée de rente était à l'époque accaparée par l'emploi poursuit Christophe Goethals. *Ces entreprises publiques étaient de puissants employeurs qui permettaient de réduire le chômage. Cela avait une importante fonction de levier économique qui n'existe plus aujourd'hui. Depuis, la rente a glissé au profit des actionnaires qui sont de plus en plus nombreux.*

Les infrastructures restent à la charge du contribuable alors que ce sont elles qui génèrent le moins de bénéfices et le plus de dépenses.

Dans le cas de l'énergie, ce sont bien souvent des opérateurs nationaux qui ont profité de l'ouverture du marché, comme c'est le cas avec Engie en Belgique pour la fourniture d'énergie. Même si des acteurs locaux ont pu émerger. Le cas de Lampiris, société liégeoise était emblématique. Toutefois, en 2016, le fournisseur d'électricité verte était racheté par le géant pétrolier Total.

On retrouve des exemples similaires dans la téléphonie. T-mobile, opérateur allemand, ou Orange, français, se sont implantés dans de nombreux pays européens. En ouvrant leur capital, ces anciennes entreprises publiques ont dû s'adapter au nom de la compétitivité, notamment en coupant dans l'emploi. Et non sans violence. Le cas d'Orange est symptomatique.

En 2005, passé depuis peu sous la coupe du privé, l'ex-France Télécom s'engage à réduire le nombre de ses employés de 22 000 postes, soit un salarié sur cinq. La justice a depuis révélé que tout avait été alors mis en marche pour pousser les salariés au départ : pressions, humiliations, mises au placard... Dans

LA QUESTION DE LA DETTE

L'autre argument avancé pour justifier la réduction de la puissance publique, est celui de l'endettement des États, qu'il conviendrait à tout prix de limiter. Les différents traités européens imposent effectivement une discipline budgétaire toujours plus rigoureuse. Entré en vigueur en 2013, le TSCG¹ exige de réduire d'un vingtième par an la dette supérieure à 60 % du PIB (la dette belge est équivalente aujourd'hui à 105,7 % du PIB, l'une des plus hautes en Europe). Or pour réduire les déficits, deux principaux leviers sont possibles : soit d'un côté réduire les dépenses publiques et les transferts sociaux, soit de l'autre côté, augmenter les impôts. La Belgique a déjà fait beaucoup en la matière, puisque la dette atteignait 138,8 % du PIB en 1993. Afin de répondre aux exigences européennes, la pression fiscale a été accrue passant de 43,4 % du PIB à 46,3 % en 2000². De surcroît, une course au moins disant fiscal et social étant engagée en Europe (voir notre magazine N° 45 *Libre-échange stop ou encore ?*), il est difficile d'imaginer voir ce levier utilisé à nouveau. Reste donc à couper dans les dépenses de l'État. Une austérité se traduisant par une diminution de la demande, donc du PIB, ce qui entraîne une chute des recettes fiscales. Un cercle infernal.

1. Pacte budgétaire européen

2. « Endettement public : une fuite en avant ? Analyse comparée de l'évolution de la dette publique belge et française », A.Marchand, *Financité*, 2011.

les deux ans qui ont suivi le lancement de ce plan, pas moins de 58 employés ont mis fin à leurs jours, parfois sur leur lieu de travail, l'un d'entre eux, en s'immolant même par le feu.

Mais à terme, des secteurs comme la santé ou l'éducation pourraient-ils être totalement privatisés et marchandisés à leur tour, alors que ceux-ci voient leurs moyens réduits de plus en plus au nom de l'austérité (voir encadré) ?

La notion de service public n'est pas inscrite dans le marbre. Le service postal public a-t-il encore un sens à l'heure de l'e-mail ? Ou la téléphonie fixe ? On peut remettre en cause toute existence du service public conclut Christophe Goethals. ■

1. Centre d'études et de recherches de science administrative.

2. *Les nouvelles frontières du service public, Regards croisés sur l'économie*, J. Chevallier, La Découverte, 2007.

3. « Qui profite de l'ouverture à la concurrence des monopoles publics ? », A.Drumeaux et C.Goethals, *Revue Politiques et Management Public*, 2006.

4. *Évolution des prix de l'énergie en Belgique, Électricité gaz et mazout de chauffage*, J. Vanderburie, Etopia, 2011.

5. ec.europa.eu/eurostat



© Kristopher Radder

(TROP) CHERS FONCTIONNAIRES ?

La Belgique est souvent présentée comme plombée par le nombre de ses fonctionnaires.

Mais qu'en est-il vraiment ? En 2009, le secteur des administrations publiques employait 828 000 personnes, soit 18,7 % de l'emploi total du pays selon le bureau fédéral du Plan. En tenant compte des services financés par l'État (santé et action sociale), ce sont en tout 1,3 millions d'emplois (soit 29 % de l'emploi total). Par rapport à d'autres pays, cette part de l'emploi public n'a rien de démesurée. Avec moins de 75 employés dans la fonction publique pour 1 000 habitants, la Belgique possède un taux similaire à celui des États-Unis ou du Royaume-Uni, et inférieur à la France, au Canada, ou aux pays scandinaves (160 pour la Norvège)¹. Il est par ailleurs stable depuis 10 ans. Il est en revanche supérieur par rapport à des pays comme l'Allemagne ou l'Italie (50 employés pour 1 000 habitants).

Du point de vue des rémunérations de l'administration publique, le constat est relativement proche. Elles représentent environ 12 % du PIB dans notre pays contre 13 % en France ou 16 % au Danemark, et 8 % en Allemagne. C'est avant tout l'enseignement qui nécessite le plus de ressources avec 5 % du PIB belge.

Par ailleurs, le statut de fonctionnaire semble de plus en plus marginalisé. Alors qu'aujourd'hui huit personnes sur dix sont

statutaires, le gouvernement entend donner priorité aux contractuels dans son recrutement. Dans les pouvoirs locaux, cette proportion est déjà à 50/50, selon le ministre fédéral de la fonction publique Steven Vandeput, voire à 80 % de contractuels dans les petites communes, selon la Fédération wallonne des directeurs généraux communaux. Au-delà du simple coût, l'efficacité est-elle optimale ? *On utilise des outils venant du privé pour pousser à la productivité comme mettre en place des time sheets pour mesurer l'activité des travailleurs. On rentre dans une logique quantitative, or ce n'est pas le but de faire de la quantité, le but c'est de faire la qualité,* explique Xavier Lorent de la CSC. Le syndicaliste pointe aussi du doigt les diverses réformes de l'État qui ont accentué le fédéralisme du pays. *Les réformes de l'État ont participé au découpage du service public. Elles ont engendré des dépenses de fonctionnement servant juste à les faire vivre au détriment de l'efficacité,* tranche-t-il. Un constat partagé par des économistes libéraux. Dans un ouvrage paru en février², les économistes de la banque Degroof-Petercam se demandent ainsi *si toutes ces couches de pouvoir ne génèrent pas des coûts inutiles. Une action publique plus efficace implique une approche structurelle et une perspective à long terme.*

1. *Tableau de bord de l'emploi public. Situation de la France et comparaisons internationales*, F.Deschard et M-F.Le Guilly, France Stratégie, 2018.

2. *20 questions d'actualité sur l'économie belge*, H.Bevers, M.Verstrepen, A.Gauthy, B.Colmant, Degroof Petercam SA, 2018.

COMMUNES, LE PARI DU SERVICE PUBLIC

À contre-courant du discours dominant, partout dans le monde et notamment en Europe, des collectivités locales reprennent le contrôle de différents services autrefois passés sous le joug du privé.

Julien Collinet

— Cantines scolaires, collecte des déchets, crèches, services funéraires, un peu partout en Europe des villes ont choisi de refaire passer sous le giron du public divers services à la population. Dans une étude publiée l'été dernier, le *Transnational Institute* et l'Observatoire des multinationales recensent à 832 le nombre d'exemples de « re-municipalisation » depuis le début des années 2000, dans plus de 1 600 villes et 45 pays. Le phénomène s'est par ailleurs accéléré lors de ces dix dernières années.

Le plus grand nombre de cas viennent avant tout des secteurs de l'eau en France et de l'énergie en Allemagne avec pour chacun, des explications différentes.

25 % de l'eau est gaspillée

À l'inverse de la Belgique, où elle a principalement été confiée à des entreprises intercommunales, l'eau, en France, a historiquement été gérée par le secteur privé. Et cela jusque dans les années 80. C'est une exception au niveau mondial, explique Olivier Petitjean, l'un des auteurs de l'étude.



Mais depuis le début des années 2000, plus de 100 communes ou regroupements de communes ont décidé de rompre les liens avec ces sociétés privées. L'exemple le plus emblématique est sans doute celui de la ville de Paris. Jusqu'en 2010, la distribution était déléguée aux entreprises Veolia et Suez avant que la ville ne change de cap et la confie à une entreprise publique *Eau de Paris*, avec la volonté de faire payer aux Parisiens le juste prix de l'eau. Aujourd'hui en comparaison, le mètre cube d'eau est en moyenne un euro plus

cher dans les communes périphériques, que dans la capitale française où il est tarifé à 3 €.

Autre conséquence, la durabilité du réseau a été améliorée. On a constaté que les gestionnaires privés apportaient un soin beaucoup moins important à son entretien pour des raisons financières. Résultat, au-delà des futurs coûts liés à sa rénovation, les fuites se multiplient. Ainsi de 20 à 25 % de l'eau consommée en France est perdu à cause de ce mauvais entretien, contre 8 % seulement à Paris¹.

Et cette volonté de renoncer au « tout privé » touche autant des villes de droite que de gauche. La métropole niçoise, gérée par l'ancien ministre Sarkozy, Christian Estrosi a entrepris la même démarche en 2015. *Un maire est directement confronté à la réalité du terrain et sera toujours exposé aux plaintes de ses électeurs qu'il voit tous les jours contrairement à un ministre*, poursuit Olivier Petitjean. *Sur cette agglomération, il y a eu une volonté d'assurer une certaine égalité entre les petits villages environnants et le centre-ville.*

La volonté de renoncer au tout privé touche autant des villes de droite que de gauche.

Une gestion plus démocratique

En Allemagne, dans le secteur de l'énergie, le phénomène s'explique en partie par l'arrivée à échéance de nombreux contrats confiés à de grands groupes privés d'une durée moyenne de 15 à 20 ans. *Mais cela a également été possible grâce au poids de la sortie du nucléaire et de la transition écologique à laquelle les Allemands sont sensibles. Elle pouvait être accélérée dans le cas de gestions publiques. Les industriels y trouvent d'ailleurs eux aussi intérêt via la construction d'éoliennes par exemple.* Parmi les près de 300 cas allemands on retrouve des petites communes mais également des grandes villes comme Berlin. À Hambourg, malgré les réticences des sociaux-démocrates, un référendum a été organisé et remporté afin de contraindre la ville à reprendre le contrôle de l'électricité et du gaz par une entreprise publique avec des objectifs environnementaux.

Ces retours à une gestion publique permettent d'ailleurs de réaliser un effort vers des systèmes de gestion plus démocratiques. Ainsi en Allemagne, les entreprises ouvrent parfois leur capital à des coopératives citoyennes. Ceci permettant de mieux prendre en compte l'opinion des utilisateurs. Idem à Paris pour l'eau, où des structures de participation des usagers ont été créées. ■

1. « Eau : le grand gaspillage », *France libertés*, 2014

UNE BANQUE PUBLIQUE POUR LA TRANSITION ?

Alors que la privatisation de Belfius semble imminente, quel pourrait être le rôle d'une banque publique ? Exemple avec une institution financière allemande : la KfW.

Julien Collinet



— En février, l'Union des villes et communes de Wallonie s'inquiétait des conséquences de la probable privatisation de Belfius, notamment en termes d'emploi et de financements des pouvoirs locaux. Par ailleurs depuis des mois, citoyens, syndicats et associations regroupés au sein de la plateforme « Belfius est à nous » tentent d'imposer dans le débat, la question de l'utilité d'une banque publique. Il faut dire que l'ex-Dexia, nationalisé suite à la crise financière de 2008 au prix de quelque 4 milliards €, ne s'est que très peu différencié dans sa politique par rapport à ses concurrents privés.

Nos voisins allemands disposent, eux, d'une institution publique soutenant fortement l'économie du pays. Fondée en 1948, et détenue à 80 % par l'État fédéral et 20 % par les Landers (régions), la KfW a été créée à l'origine pour redistribuer les fonds du Plan Marshall en priorité pour la reconstruction des bâtiments. À la différence d'autres pays européens, il a été décidé de verser ces crédits sous forme de prêts.

Aujourd'hui la banque a pour objectif principal d'offrir des fonds à des secteurs importants pour le développement de la société allemande, mais que les banques commerciales refusent de financer à cause de risques trop importants, raconte Wolfram Swheickhardt, porte-parole de la banque.

« Tout bénéf » pour le privé

Bénéficiant des garanties ultra-solides de l'État allemand, la KfW peut lever très facilement des fonds sur les marchés afin de les redistribuer sous forme de crédits. Toutefois, elle ne possède pas à proprement parler de réseau d'agences. La banque fonctionne main dans la main avec les banques privées. Ce sont en effet ces dernières qui octroient les crédits après accord de la KfW. *Les banques privées assument une part du risque selon le type de financement et nous le reste* explique David Denzer-Speck, représentant de la banque à Bruxelles. La banque privée tarifie ensuite les intérêts avec un taux supérieur afin de réaliser une marge, tout bénéficie donc pour la banque privée.

Parmi les types d'actions mis en avant, la KfW a lancé en 2006 un prêt étudiant octroyé quel que soit le type d'études ou le niveau de revenus des parents. *Nous avons également construit beaucoup de logements sociaux en 2016, lors de l'arrivée des migrants* poursuit Wolfram Swheickhardt. *Il y avait une grosse demande des communes et on a financé des logements à hauteur de 1,5 milliard €.*

Après la crise financière, la banque a pu tenir à bout de bras l'économie allemande, notamment via le financement des PME,

maillage essentiel de l'économie du pays. Il y a eu un programme spécifique de 30,2 milliards €. Cela a été très efficace, car il y avait des PME saines, mais en danger. Certaines auraient sans doute coulé.

Transition écologique et ... charbon

Mais surtout, la puissance de l'institution est importante dans le financement de la transition écologique via la rénovation et le support pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics, mais aussi privés. 43 % des volumes de crédits sont ainsi dirigés vers la finance verte. *L'idée c'est de permettre à un marché de se développer. Cela a été le cas pour des éoliennes offshore, qu'aucune banque ne voulait financer car le risque était énorme. Idem pour le stockage d'énergie pour les particuliers disposant de panneaux photovoltaïques. La technologie n'était pas mature et cela coûtait très cher. On a mis en place un programme de trois ans, le temps que le marché décolle. Il expirait cette année car désormais ces batteries sont abordables et les entreprises qui les produisent n'ont plus de mal à trouver des financements.*

Toutefois, la banque a été épinglée pour ses investissements dans le charbon par de nombreuses ONG. Les montants s'élevant à plus de 1,5 milliard. Même si KfW assure ne pas investir dans de nouveaux projets et uniquement dans la rénovation de structures existantes, l'Allemagne est encore très dépendante de l'industrie du charbon, pourtant l'énergie fossile la plus polluante. *On ne dira jamais qu'on arrêtera d'investir dans le charbon car notre action dépend de la volonté du gouvernement. S'il nous dit de financer un nouveau projet, on le fera...* ■

ZOOM BITCOIN, UNE AUTRE SPÉCULATION EST POSSIBLE

Énigme technologique pour beaucoup, le Bitcoin est récemment devenu un phénomène de curiosité mondiale lorsque sa valeur a été multipliée par deux en quelques semaines. Mais au fond, le Bitcoin ne serait-il pas un vulgaire outil de spéculation ?

Olivier Jérusalmy



Mais surtout, le Bitcoin et les cryptomonnaies peuvent avoir l'avantage de se présenter comme un moyen de paiement anonyme, à l'image de l'argent cash. Sauf que l'usage du cash est bien moins pratique quand il s'agit de régler un achat à l'autre bout de la planète. La volonté de préférer l'anonymat dans ses paiements peut traduire une volonté légitime de protéger sa vie privée. Chacun devrait pouvoir en effet choisir de laisser voir ou pas à quoi il dépense légalement son argent sans forcément laisser des traces. Toutefois, elle peut bien souvent et surtout cacher des intentions moins louables, comme échapper à la surveillance des autorités fiscales ou des douanes.

Les investisseurs qui font le pas d'acquiescer des Bitcoins font, pour certains, plus preuve de témérité que de courage.

Selon une recherche² publiée en janvier 2018, un quart des utilisateurs du Bitcoin et une transaction en Bitcoin sur deux seraient associés à une activité illégale. Les chercheurs estiment à 72 milliards \$ le montant d'activités illégales impliquant l'usage de Bitcoins. Ils observent par ailleurs que la part de ces activités illégales décline avec l'augmentation de l'intérêt du grand public pour cette monnaie. En effet, les volumes totaux de transactions ont augmenté énormément, ce qui fait que la part relative des activités illicites s'est réduite, mais pas en montant absolu.

Autre constat : si le marché noir n'a pas été inventé par les cryptomonnaies, ces dernières lui permettent d'opérer sur le commerce en ligne, ce qui est un facteur de croissance déterminant. Un des exemples les plus médiatisés est celui du site internet anonyme (sur le darknet) où l'on pouvait acheter en ligne toutes sortes de drogues, le bien-nommé *Silk Road* (Route de la Soie). C'est notamment parce qu'il a été démantelé en octobre 2013 par le FBI de manière très médiatisée que l'on trouve de nombreux articles à son propos. Le propre du darknet étant précisément d'agir dans l'ombre, ce n'est qu'une fois démasquées que ces activités sortent de l'ombre. ■

1. Voir l'analyse, « La technologie blockchain : Forces et faiblesses pour son application dans la finance », Olivier Jérusalmy, *Financité*, 2018.
2. Foley, Sean and Karlisen, Jonathan R. and Putnig, Talis J., *Sex, Drugs, and Bitcoin: How Much Illegal Activity Is Financed Through Cryptocurrencies?* (January 15, 2018). Disponible sur SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3102645>

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ NOS QUATRE ANALYSES SUR LE BITCOIN ET LA BLOCKCHAIN SUR WWW.FINANCITE.BE.

En décembre dernier, les questions autour du Bitcoin faisaient les unes de la presse lorsque le cours de cette monnaie virtuelle franchissait pour la première fois le cap des 20 000 dollars. Un mois avant, il ne s'élevait pourtant « qu'à » 10 000 dollars. En février, il s'effondrait pour passer sous la barre des 7 000 dollars. Que le cours du Bitcoin prenne des allures de montagnes russes n'a toutefois rien de nouveau, tant depuis 2009 et la publication de la première page du registre de transactions (moins de 0,10 \$ à l'époque), sa fluctuation a été importante. Rien que depuis 2012, la valeur du Bitcoin a connu au moins six emballements, tous suivis de corrections sévères, sans toutefois, jusqu'ici, entamer une tendance haussière de fond.

Comment se crée le Bitcoin ?

Au-delà d'être une simple monnaie électronique, le Bitcoin est une cryptomonnaie car elle est basée sur les principes de la cryptographie via la technologie *blockchain*¹ afin de sécuriser les transactions. C'est un registre de transactions qui est géré par plusieurs acteurs, à l'inverse d'une monnaie publique qui est gérée par un organe centralisé. Parmi ces acteurs, certains ont pour mission de valider les transactions enregistrées : on les appelle les mineurs. Ils vérifient notamment que, pour les nouvelles transactions à ajouter, les vendeurs possédaient bien ce qu'ils mettent en vente et que l'acheteur a bien payé et est donc bien le nouveau propriétaire. Grâce à de puissants ordinateurs, ces mineurs doivent résoudre des problèmes mathématiques (à la manière d'un sudoku) toujours plus complexes qui rendent globalement ineffaçables ces nouvelles transactions.

Afin que les candidats mineurs soient nombreux (ils sont importants puisqu'ils sécurisent le registre), un mineur est rémunéré à chaque fois qu'il résout un

problème et qu'il est le premier à pouvoir inscrire dans le registre les nouvelles transactions approuvées (les nouvelles pages de transactions sont appelées *block*). Dans ce cas, le mineur reçoit des Bitcoins. Le système est construit pour qu'un nouveau *block* soit ajouté toutes les 10 minutes. Toutes les 10 minutes donc, il y a création de monnaie Bitcoin. Et puisque les mineurs sont de plus en plus performants dans la résolution des problèmes posés, alors les problèmes proposés sont toujours plus compliqués, afin qu'il faille toujours environ 10 minutes pour les résoudre.

À ce premier principe imposant un rythme pré-établi de création monétaire, s'ajoute le fait que la masse monétaire totale du Bitcoin est limitée. Le nombre total de Bitcoins émis ne dépassera jamais 21 millions, alors que nous en sommes aujourd'hui à environ 17 millions. Leur rythme d'émission étant, lui, divisé par deux tous les quatre ans. C'est-à-dire que les mineurs reçoivent de moins en moins de Bitcoin en rémunération de leur activité. L'intérêt se maintient car la valeur du Bitcoin, elle, augmente de façon significative. Ce mécanisme suggère d'ailleurs que les fondateurs ont anticipé ou recherché la dimension spéculative de cette monnaie.

L'appétit des investisseurs

À partir du second semestre 2012, le nombre de transactions en Bitcoins connaît une première forte poussée. Jusqu'alors, le Bitcoin avait vécu un développement quasi confidentiel, au sein d'une communauté dont la croissance était relativement faible. Mais il faut dire que, depuis 2009, une monnaie dont la valeur d'échange passe de 0,01 à 10 dollars commence à attirer non plus seulement l'intérêt de mineurs, mais aussi des investisseurs qui voient d'un bon œil la possibilité d'inclure des Bitcoins dans leur portefeuille d'actifs financiers.

La sphère des investisseurs est en effet beaucoup plus perméable et influençable par les perspectives de gain, que celle des libertariens monétaires, geeks, candidats mineurs... Le risque de passer à côté d'un bon plan est un crime punissable d'excommunication dans la sphère des grands manitous de la spéculation financière. Or, la valeur d'une monnaie réside notamment dans la confiance

qu'elle inspire. Les forces qui s'exercent ensuite entre l'offre et la demande détermineront sa valeur d'échange. La situation qui prévaut depuis 2012 semble illustrer une demande, en tant que produit d'investissement, plus importante que l'offre (25 Bitcoins toutes les 10 minutes), et hop, voilà sa valeur d'échange qui grimpe.

Par ailleurs, le Bitcoin est entouré de mystère, tant quant à son origine, son créateur, son fonctionnement que sa technologie. Dès lors, elle possède toutes les qualités pour susciter auprès de certains un attrait particulier : acquiescer des Bitcoins aujourd'hui, ce n'est certes pas interdit mais c'est pour le moins controversé et cela peut se révéler extrêmement risqué. Les investisseurs qui font le pas d'en acquiescer font, pour certains, plus preuve de témérité que de courage. Nombreux sont les jeunes qui, pour la première fois, s'intéressent à la spéculation par le biais de cette cryptomonnaie. Ils partagent le rêve très humain de convoitise : la richesse est là, croient-ils, tout à côté, facile, rapide et sans sueurs, sinon froides. Ces dernières peuvent d'ailleurs, chez les jeunes notamment, être un élément attractif supplémentaire.

D'autres encore, intègrent dans leur portefeuille d'investissement des Bitcoins afin d'en augmenter la diversité. En soi, cette dernière est une source de réduction de risque. En effet, la valorisation du Bitcoin n'est pas corrélée aux indicateurs économiques classiques, qui peuvent quant à eux faire fluctuer le cours d'un nombre important de valeurs boursières.

À quoi sert le Bitcoin ?

Parmi les commodités qu'offre le Bitcoin à ses utilisateurs, il permet de se prémunir contre un éventuel contrôle trop strict de l'État des capitaux. Imaginons une situation de crise économique où l'État déciderait de limiter les retraits d'espèces en monnaie officielle. Le Bitcoin, lui, pourrait toujours être dépensé. Ensuite, de par sa technologie, il engendre un coût très faible de transaction avec une rapidité quasi instantanée. Son utilisation pour des paiements internationaux peut ainsi être très avantageuse, tant aujourd'hui ces derniers peuvent être exorbitants.

LA SOCIÉTÉ CIVILE MOBILISÉE CONTRE LES FONDS VAUTOURS

Alors qu'une loi votée en 2015 interdit aux fonds vautours d'exiger un montant plus élevé que celui auquel ils ont acheté les titres de dettes, la Belgique est attaquée en justice par un de ces fonds vautours pour faire annuler cette loi. Ce fonds, NML Capital, est enregistré aux Îles Caïmans. La particularité de ces fonds vautour est de racheter à des prix dérisoires des dettes de pays surendettés. Ils multiplient ensuite les procédures judiciaires pour obtenir un remboursement équivalent à la totalité de la valeur initiale de la dette, majorée des intérêts et de pénalités de retard. Leur profits atteignant entre 300 % et 2 000 %. À l'initiative des ONG CNCD-11.11.11 et CADTM (et soutenue par Financité), une action rassemblant plus de 200 personnes a été organisée le 7 mars, devant le Conseil constitutionnel à Bruxelles, afin de défendre la Loi belge à l'occasion d'une audience publique quant à cette action en justice. Pour les ONG, *NML Capital essaie à tout prix de faire annuler cette loi avant qu'elle ne puisse inspirer les autres pays créanciers. L'enjeu de ce procès à la Cour constitutionnelle va donc bien au-delà des frontières belges, car si elle était généralisée, elle permettrait de couper les ailes aux fonds vautours.*



LES BANQUES CHEVILLES OUVRIÈRES DES ARMES ATOMIQUES

Les banques belges ont investi pour plus de 16 milliards de dollars dans la production et l'entretien des armes nucléaires. Une somme qui a augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente. C'est ce que révèle le rapport 2018 « *Don't bank on the Bomb* ». Les établissements Deutsche Bank, ING, KBC, Degroof Petercam et BNP Paribas Fortis sont concernés. Cette dernière est d'ailleurs la plus active dans ce domaine avec 8,6 milliards \$ investis. Au niveau mondial, les banques ont placé 525 milliards \$ dans cette industrie. L'ONG Pax à l'origine du rapport signale tout de même que de plus en plus d'institutions financières mettent en place des politiques pour ne pas investir dans le secteur.

DIVIDENDES, TOUJOURS PLUS POUR LES ACTIONNAIRES

Les dividendes n'ont jamais été aussi élevés. En 2017, les sociétés cotées en Bourse, ont versé 1 250 milliards de dollars sous forme de dividendes à leurs actionnaires. Un chiffre en hausse de 7,7 % en un an et de + 75 % par rapport à 2009. La société pétrolière Shell est le *recordman* absolu, avec 7,6 milliards d'euros qui partent directement dans la poche des actionnaires. Les entreprises Belges ne sont pas en reste, les prévisions pour le Bel 20 prévoient des hausses spectaculaires, notamment chez InBev avec pas moins de 10 % d'augmentation selon le journal *L'Écho*.



SIX MILLIARDS D'EUROS MANQUENT POUR RÉNOVER LES LOGEMENTS SOCIAUX

Il manque six milliards d'euros afin de diminuer la précarité énergétique des logements sociaux. Sur les 292 000 logements sociaux publics en Belgique, près de 190 000 devraient être rénovés. Une part qui atteint 44 % à Bruxelles et 63 % en Wallonie. La précarité énergétique oblige les locataires à consacrer une part trop importante de leurs revenus au paiement des factures de gaz et d'électricité ou les contraint à ne pas se chauffer suffisamment avec de graves conséquences sociales et sanitaires. *Rénover les logements sociaux est un investissement plutôt qu'un coût* expliquait pourtant au journal *L'Écho*, la Fondation Roi Baudouin à l'initiative de cette étude, car au-delà de l'effet immédiat sur la vie des locataires sociaux, cet investissement aurait des retombées économiques importantes pour les entreprises, conduisant à l'embauche de 3 700 à 7 500 personnes.

BIG BROTHER IS WATCHING YOU

Après le paiement sans contact, permettant d'effectuer des achats avec son smartphone ou sa carte de crédit sans taper un quelconque code secret, Mastercard affirme que d'ici 2019, les paiements biométriques deviendront la norme. Cette technologie permet d'effectuer des paiements par reconnaissance faciale, de l'iris ou grâce aux empreintes digitales. Mastercard s'avance peut-être un peu vite, alors que la question des données personnelles inquiète une partie importante des citoyens. En 2014, l'intention d'ING d'utiliser les données personnelles de ses clients avait provoqué un véritable tollé, obligeant la banque à faire marche arrière.



SELON L'UE, LE PANAMA N'EST PLUS UN PARADIS FISCAL

L'Union européenne a décidé de retirer huit pays de sa liste noire des paradis fiscaux dont... le Panama. Le pays d'Amérique centrale est pourtant unanimement reconnu pour être l'une des plaques tournantes de l'évasion fiscale mondiale. Un phénomène mis en lumière lors de la publication des *Panama Papers*, ou plus récemment des *Paradise Papers*. Déjà critiquée lors de sa mise en place en décembre dernier, cette liste noire, ne comprend aucun pays européen, alors que plusieurs d'entre eux, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et Malte remplissaient les critères pour y être intégrés. Dans un communiqué, le Conseil de l'UE affirmait que les pays retirés de la liste noire (Panama, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Tunisie, Mongolie, Macao, Grenade et Barbade) ont fourni des engagements *par des lettres signées à un très haut niveau* sans toutefois réellement en dire plus sur le contenu de ces engagements. Il ne reste donc que neuf pays sur cette liste : Bahreïn, Guam, Îles Marshall, Namibie, Palaos, Samoa, Samoa américaines, Sainte Lucie ainsi que Trinidad et Tobago.

PANTOUFLAGE À LA BCE

On connaît le nouveau nom du vice-président de la Banque centrale Européenne. C'est l'Espagnol Luis de Guindos qui occupera désormais le fauteuil de Numéro 2 de la BCE. Mais l'actuel ministre espagnol de l'économie est avant tout un adepte du pantouflage. Alors fonctionnaire, en 1986, de Guindos quittera l'administration pour rejoindre AB Asesores, une société boursière aujourd'hui sous la coupe de Morgan Stanley. Il multipliera ensuite les allers-retours entre les plus hautes fonctions de l'État, lorsque son parti conservateur le Parti Populaire récupère les clés du pouvoir, et le secteur privé. Notamment chez PricewaterhouseCoopers et surtout chez la tristement célèbre banque Lehman Brothers, en tant que président exécutif pour l'Espagne et le Portugal. Par ailleurs, cette nomination risque d'entraîner à long terme un changement radical dans la politique de la BCE. Luis de Guindos est en effet réputé pour être un « faucon », à savoir un partisan d'une politique monétaire restrictive. Le journal économique italien *Il Sole 24 ore* révélait par ailleurs que Jens Weidmann, un ancien conseiller d'Angela Merkel, se préparait lui à remplacer en 2019 Mario Draghi, président de la BCE. L'économiste allemand étant, lui aussi, adepte d'une politique dure à l'image de l'ordolibéralisme allemand.



LES JEUNES, LES PLUS TOUCHÉS PAR LES INÉGALITÉS

Selon le Fonds monétaire International (FMI), ce sont les jeunes qui pâtissent le plus en Europe de la hausse des inégalités. Les revenus des personnes de plus de 65 ans ont en effet augmenté de 10 % depuis la dernière crise financière. *A contrario*, les revenus des 18-24 ans ont stagné. 25 % d'entre eux sont même en dessous du seuil de risque de pauvreté. Et surtout, les jeunes n'ont pas accumulé suffisamment de patrimoine (le logement notamment) afin de prévenir une possible chute de leurs revenus.

FINANCE VERTE, UN SIMPLE EFFET D'ANNONCE ?



→ Lancée mi-février, la première obligation verte belge laissait entrevoir une volonté de l'État à s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Sauf que celle-ci pourrait ressembler à s'y méprendre à une coquille vide. Explications.

Valéry Paternotte et Julien Collinet

En novembre dernier, lors du très médiatique sommet sur le climat à Paris, le Premier ministre annonçait le lancement d'une obligation verte d'État. L'annonce représentait alors pour Charles Michel une démarche vertueuse permettant de financer en Belgique des projets concrets, positifs pour l'environnement, déclarait-il au micro de la RTBF.

Fin février, quelques jours après l'émission de l'obligation, l'Agence fédérale de la Dette s'enorgueillissait, elle, du succès de cette obligation verte, avec près de 5,5 milliards de dollars (soit 4,5 milliards €) récoltés, le tout appuyé par deux grandes institutions bancaires : BNP Paribas Fortis et le Crédit agricole français.

Les obligations vertes, à l'image des obligations d'État, sont des titres de dette émis par un pays (en soit, un prêt) mais à la différence que l'argent récolté doit servir à financer des projets définis, générant un bénéfice environnemental direct.

Il est bon de se réjouir de voir la Belgique se présenter comme l'un des pionniers en

la matière, seule la France en Europe, à pour l'instant émis ce type d'obligation afin de diriger des capitaux vers des projets en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, le Service changements climatiques belge s'engage à évaluer et sélectionner en profondeur, en termes d'impact sur l'environnement et sur le changement climatique les projets sélectionnés financés par l'argent récolté. Ceci pourrait dès lors permettre de mettre en avant les investissements publics ayant un impact positif direct sur l'environnement. Sont notamment retenus : les transports en commun, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, l'économie circulaire et la biodiversité.

Simple greenwashing ?

Sauf que malheureusement, au-delà de ces grandes annonces, il s'avère que les projets retenus manquent cruellement d'ambition. Cette nouvelle obligation n'a en effet nullement la prétention d'attirer de nouveaux capitaux pour le financement de la transition énergétique puisqu'elle se contente de requalifier de « vertes » des dépenses passées ou prévues de longue

date. De l'aveu du Ministre des Finances lui-même, il s'agit ici de financer des dépenses soit déjà effectuées (en 2017), soit qui étaient prévues et auraient de toute façon été réalisées. On voit mal la démarche faite en faveur de l'environnement...

L'argent sera ainsi dirigé avant tout vers des dépenses de rénovation et développement du secteur ferroviaire, notamment la réalisation du RER, ou l'achat de nouveaux trains. Retenons aussi le financement du programme de recherche d'observation de la Terre « Stereo » ou le navire océanographique Belgica, mais dont les budgets sont de bien moindre ampleur et prévus depuis longtemps.

Et surtout, que représentent ces quelques 5,5 milliards ? Au-delà d'effectuer la comparaison avec d'autres dépenses de l'État – le renouvellement des avions de guerre F16, par exemple qui coûterait plus de 6,5 milliards \$ selon le département d'État américain –, quels sont les besoins nécessaires pour financer la transition écologique ? L'ONG *Finance Watch* parle à terme d'une centaine de milliers de milliards (de dollars) pour aider les pays les plus vulnérables à faire face aux changements climatiques et plus généralement pour modifier les systèmes de production et de consommation. Ramené sur une base annuelle, ce montant s'élèverait à environ 6 000 milliards \$.

Ces montants peuvent paraître colossaux... sauf que, à elles seules, les banques européennes consacrent environ 70 % de leurs activités soit plus de 33 000 milliards \$ à des activités de marchés qui ne servent, eux, ni l'économie réelle, ni les sociétés. ■

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN SECTEUR D'AVENIR ?

L'union fait la force. Les entreprises d'économie sociale se sont regroupées sous la bannière des « Jours fous de l'économie sociale » afin de présenter leurs atouts au grand public.

« 0 % de délocalisations, 100 % d'emplois locaux créés », « Pack durabilité offert », « Forfait solidarité illimité »... En détournant les codes les plus mercantiles de la publicité, la campagne « Les jours fous de l'économie sociale » avait pour objectif de marquer sa différence avec l'économie traditionnelle focalisée, elle, sur la recherche du profit.

Les entreprises sociales, dont peuvent faire partie les coopératives, sociétés à finalité sociale, associations, fondations... sont en effet des entreprises *a priori* comme les autres, à l'exception près que le cœur de leur projet ne réside pas dans le simple enrichissement des actionnaires.

Leur objectif premier, au-delà de fournir des services ou biens de qualité à leurs clients, est de répondre à un besoin social ou environnemental dans des domaines aussi variés que la santé, l'alimentation, la finance, le logement et bien d'autres, avec

cependant, un quelque chose en plus : l'humain, le travailleur et le citoyen, qui sont au cœur de leur ADN.

Plus de 120 d'entre elles ont participé à six événements dans les cinq provinces de Wallonie et à Bruxelles. À Liège, Namur, Louvain-la-Neuve, Mons, Marche-en-Famenne et Bruxelles, des événements ont eu lieu le week-end des 17 et 18 mars dans des endroits publics tels que des musées, théâtres ou des cafés afin de présenter leur activité au grand public. Conférences, débats, dégustations, stands et concerts étaient au programme et des bons cadeaux offerts aux participants. Des visuels, vidéos et divers outils de communication étaient également mis à disposition de ces entreprises pour défiler sous une bannière commune et marquer leurs différences avec les sociétés traditionnelles.

12 % de l'emploi total

L'activité des entreprises d'économie sociale répond à une volonté de plus en plus importante des Belges de consommer autrement, d'une façon plus responsable, davantage en lien avec leur valeur.

Et malgré les préjugés qui peuvent exister, ce secteur est en pleine expansion. Leur nombre est en effet en forte croissance à



Bruxelles et en Wallonie. Au cours de ces dernières années, entre 2008 et 2014, il progressait respectivement de +6,1 % et +4,2 %. À l'inverse le nombre d'entreprises privées (hors entreprises sociales) régressait lui de -2,3 %.

Dans une économie toujours plus déshumanisée et concurrentielle, elles apportent aussi des réponses innovantes à un niveau local et génèrent des emplois durables. À elle, seule, l'économie sociale représente déjà 12 % de l'emploi total en Wallonie et à Bruxelles, soit près de 250 000 emplois.

Un secteur qui attire également les investisseurs

Mais l'économie sociale attire également l'attrait des investisseurs, qui eux aussi ne recherchent pas uniquement le profit dans leurs placements financiers. Les chiffres du Baromètre 2018 du label de la finance solidaire, qui a été publié fin mars le prouvent. Ce label, certifiant les produits financiers destinés à financer les entreprises d'économie sociale (obligations, parts de coopératives), enregistre en effet un encours total de 205 millions €, soit une hausse de 10,2 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de produits labellisés a grimpé, lui, de 8 %, soit 68 produits financiers au total.

Ces très bons résultats prouvent que l'économie sociale est aujourd'hui reconnue pour son potentiel d'innovation économique comme sociale. ■

Les Jours fous de l'économie sociale, une initiative des fédérations d'économie sociale, mise en œuvre par Financité et subventionnée par la Région Wallonne et Région de Bruxelles-Capitale.

POUR DÉCOUVRIR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES AYANT PARTICIPÉ, AINSI QUE LA CAMPAGNE RENDEZ-VOUS SUR WWW.LESJOURSFOUSDELECONOMIESOCIALE.BE.



ESTHER JEFFERS

LA MONNAIE, UN ENJEU POLITIQUE

Les Économistes atterrés publient un ouvrage court et pédagogique pour mieux comprendre la monnaie et ses enjeux. Un sujet d'apparence neutre, mais pourtant essentiel. Rencontre avec Esther Jeffers, l'une des auteurs.

Propos recueillis par Julien Collinet

La monnaie n'est-elle pas seulement un moyen d'échange ?

— C'est ce qu'on vous apprend à l'université, mais c'est une vision totalement réductrice. Avant d'être un moyen d'échange, un instrument technique, la monnaie est une institution sociale. Avant d'être un instrument économique, elle est un lien social, un signe d'appartenance (ou d'ailleurs d'exclusion) à une même collectivité.

Pourquoi affirmez-vous que la monnaie un enjeu politique ?

— Car c'est un instrument de pouvoir, pouvoir d'inclure ou d'exclure de la sphère sociale, pouvoir d'acheter des biens dans la sphère économique, pouvoir d'embaucher des personnes, d'investir et d'acheter des équipements. Ce pouvoir pèse sur l'organisation du travail dans les entreprises, sur le rapport salarial, sur le partage de la valeur et même sur l'organisation des systèmes de retraites. La crise qui a éclaté il y a près d'une décennie a montré à quel point la monnaie a un pouvoir dans la société, notamment sur les choix qui seront faits. Notre avis est que ces choix doivent correspondre à l'intérêt général, doivent financer des projets utiles à la société, comme la transition sociale et écologique, des services publics qui doivent profiter au plus grand nombre et non servir à la spéculation et aux intérêts privés. Les citoyens ont leur mot à dire sur ces choix de société, ils doivent se réapproprier le débat. La société doit contrôler la monnaie, son émission et veiller qu'elle soit mise à bon usage.

À qui appartient-elle ?

— La monnaie est ambivalente. D'un côté c'est un bien privé, elle est émise par des banques, possédée par des puissants et plus ils en possèdent, plus ils ont du pouvoir dans les rapports sociaux. Mais de l'autre côté c'est un bien public. L'instabilité de la monnaie a des conséquences sur toute la société, les désordres monétaires sont responsables de crises récurrentes. Et c'est pour cela qu'elle doit être contrôlée. La monnaie et le crédit doivent être préservés de l'instabilité des marchés.

La monnaie nécessite donc un contrôle démocratique ? Ce n'est pas le cas aujourd'hui ?

— Aujourd'hui les activités des banques ne sont pas en lien avec le tissu social qui les entoure. Pour s'en rendre compte, il suffit de demander aux clients des banques, aux petites et

moyennes entreprises, aux collectivités locales, aux hôpitaux, aux salariés même des banques, s'ils trouvent qu'ils ont un avis à donner quant aux choix qui sont faits. Il y a d'une part les banques et puis il y a la banque des banques c'est-à-dire la BCE. La crise de la zone euro a montré combien la BCE a un pouvoir exorbitant alors même que ses dirigeants ne sont élus par personne.

Vous dites que l'euro est une monnaie incomplète et vectrice d'inégalités, pourquoi ?

— L'euro est une monnaie incomplète parce que dès le départ elle est fondée sur une architecture bancaire qui n'a pas bien résisté au premier choc important. L'euro est construit sur la base d'une conception erronée et réductrice de la monnaie, une conception mercantiliste et financière de la construction européenne. Les dimensions sociales et politiques sont absentes de cette conception. La BCE émet une monnaie unique pour tous les citoyens des pays membres mais les États ne peuvent pas bénéficier de son appui en périodes de spéculation sur les marchés contre eux.

« Les citoyens doivent contrôler la monnaie, son émission et veiller qu'elle soit mise à bon usage »

Quelles vertus peuvent avoir les monnaies citoyennes ?

— Les monnaies locales reflètent la volonté citoyenne de retisser le tissu social pour dynamiser leur territoire et donc la volonté de se réapproprier la monnaie comme lien social, comme un bien public au service de la collectivité. Le succès de telles monnaies repose avant tout sur l'engagement citoyen, mais aussi sur le soutien des collectivités locales, des commerces de proximité et des prestataires locaux. Bien sûr, cela participe à la volonté de transformer la société même si elles ne peuvent pas, à elles seules, réussir un pari aussi important. ■



La monnaie, un enjeu politique par JM. Harribey, E. Jeffers, J. Marie, D. Plihon et J.F. Ponsot pour le Collectif des Économistes atterrés, Le Seuil, 240 p., 8,30 €, 2018.